



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent cinquante-sixième session

Rome, 3-7 novembre 2014

Situation financière de l'Organisation

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija

Directeur de la Division des finances et Trésorier

Tél.: +3906 570 54676

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1675f

RÉSUMÉ

- Le présent document fournit de nouvelles informations au Comité financier sur la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2014.
- **Situation de trésorerie au titre du Programme ordinaire.** Au 30 juin 2014, le solde des liquidités, des quasi-liquidités et des placements à court terme du Programme ordinaire a augmenté pour s'établir à 173,4 millions d'USD (102,1 millions d'USD au 31 décembre 2013).
- **Obligations liées au personnel.** Au 30 juin 2014, les obligations contractées au titre des quatre plans en faveur du personnel étaient au total de 1 224,1 millions d'USD, dont 754,6 millions d'USD non provisionnés (689,8 millions pour l'Assurance maladie après cessation de service et 64,9 millions d'USD pour le Fonds des indemnités de départ). Le sous-financement des obligations contractées au titre de l'Assurance maladie après cessation de service (AMACS) continue de contribuer lourdement au déficit structurel du Fonds général.
- **Placements disponibles à la vente.** Au 30 juin 2014, le montant des placements à long terme s'établissait à 461,7 millions d'USD, contre 431,6 millions d'USD au 31 décembre 2013, ce qui résulte d'une augmentation de la valeur de réalisation et d'un financement supplémentaire de 4,8 millions d'USD. L'augmentation de la valeur de réalisation est due aux variations positives de la valeur des portefeuilles d'actions et d'obligations. Le taux de change EUR/USD n'a eu qu'une très faible incidence sur le rendement des placements au cours du semestre qui a pris fin le 30 juin 2014.
- **Déficit du Fonds général et des fonds apparentés.** Le déficit du Fonds général est passé de 875,4 millions d'USD au 31 décembre 2013 à 605,1 millions d'USD au 30 juin 2014, ce qui tient au fait que les contributions des États Membres pour 2014 ont été intégralement comptabilisées, contre seulement six mois de dépenses à ce jour. Au 31 décembre 2014, le déficit devrait atteindre approximativement 890,0 millions d'USD.
- **Mesures visant à améliorer le règlement ponctuel des contributions des États Membres.** Comme demandé par le Comité financier à sa cent cinquante-quatrième session en mai 2014, le Secrétariat a résumé les mesures actuellement en vigueur qui mettent l'accent sur la reconnaissance publique des Membres qui règlent ponctuellement leurs contributions.

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à noter que la situation de trésorerie de l'Organisation s'est améliorée, mais que la santé financière de celle-ci demeure tributaire du respect du calendrier des versements mis en recouvrement, et exhorte tous les États Membres à s'acquitter intégralement et ponctuellement de leurs contributions.
- Le Comité est également invité à noter que la réduction du déficit de l'Organisation (605,1 millions d'USD au 30 juin 2014 contre 875,4 millions d'USD au 31 décembre 2013) est due essentiellement au fait que les contributions des États Membres pour 2014 ont été intégralement comptabilisées, contre seulement six mois de dépenses à ce jour, et qu'au 31 décembre 2014, le déficit du Fonds général devrait atteindre approximativement 890 millions d'USD en raison de six mois de dépenses supplémentaires et d'un manque de crédits disponibles pour compenser les frais liés à l'Assurance maladie après cessation de service et au Fonds des indemnités de départ.
- Le Comité est invité à approuver un taux de 0 pour cent à utiliser pour calculer la remise à accorder à chaque État Membre qui s'est intégralement acquitté de ses contributions avant le 31 mars 2014, en attendant que la Conférence approuve formellement la recommandation visant à supprimer le plan d'incitation à sa trente-neuvième session, qui se tiendra en juin 2015.
- Le Comité est invité à prendre note des mesures actuellement en vigueur qui mettent l'accent sur la reconnaissance publique des Membres qui règlent ponctuellement leurs contributions, et invite le Secrétariat à poursuivre ses efforts à cet égard.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires pour que la FAO puisse continuer à disposer de la trésorerie dont elle a besoin pour la mise en œuvre de son Programme de travail;**
- **a pris note du niveau du déficit du Fonds général, qui devrait atteindre 890 millions d'USD au 31 décembre 2014, qui s'explique principalement par le fait que l'assurance maladie après cessation de service et le Fonds des indemnités de départ ne sont pas financés intégralement;**
- **a examiné les mesures actuellement en vigueur qui mettent l'accent sur la reconnaissance publique des Membres qui règlent ponctuellement leurs contributions, et invite le Secrétariat à poursuivre ses efforts au Siège et dans tous les bureaux de la FAO pour encourager le paiement en temps voulu des contributions et des arriérés;**
- **rappelant qu'il avait recommandé à sa cent cinquante-quatrième session que le plan d'incitation soit supprimé et que le Conseil avait approuvé cette recommandation à sa cent quarante-neuvième session, le Comité financier a décidé qu'un taux de 0 pour cent devait être utilisé pour calculer la remise à accorder à chaque État Membre qui s'est intégralement acquitté de ses contributions avant le 31 mars 2014, en attendant que la Conférence approuve formellement la recommandation visant à supprimer le plan d'incitation à sa trente-neuvième session, qui se tiendra en juin 2015.**

Introduction et sommaire

1. Le présent rapport sur la situation financière de l'Organisation récapitule les résultats non vérifiés pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2014. Il est structuré comme suit:

- Résultats financiers de la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2014:
 - i) État de l'actif, du passif, et des soldes des réserves et fonds au 30 juin 2014, présentés par sources de financement, y compris les soldes comparatifs au 31 décembre 2013 – Tableau 1.
 - ii) État des recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2014, présenté par sources de financement, et rappel des soldes de la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2012 aux fins de comparaison – Tableau 2.
- Observations succinctes sur les résultats financiers pour les six premiers mois de l'exercice jusqu'au 30 juin 2014
- Mouvements de trésorerie prévus pour 2014 jusqu'au 31 décembre 2014

Tableau 1

ÉTAT DES ACTIFS, DES PASSIFS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
au 30 juin 2014
(en milliers d'USD)

	Fonds		NON VÉRIFIÉS	VÉRIFIÉS
	Fonds général et Fonds apparentés	Fonds fiduciaires et PNUD	30 juin 2014	Total 31 décembre 2013
ACTIFS				
Liquidités et quasi-liquidités	173 359	585 431	758 790	662 662
Placements détenus à des fins de transaction	-	376 814	376 814	357 326
Contributions à recevoir des Membres et du PNUD	293 684	8 548	302 232	115 081
À déduire: Provision pour retard des contributions	(12 629)	(7 717)	(20 346)	(19 741)
Sommes à recevoir	55 281	-	55 281	63 443
Placements disponibles à la vente	461 708	-	461 708	431 585
TOTAL DES ACTIFS	971 403	963 076	1 934 479	1 610 356
PASSIFS				
Contributions reçues à l'avance	39	779 159	779 198	729 602
Dépenses non réglées	22 846	148 799	171 645	237 708
Comptes fournisseurs	67 307	-	67 307	68 766
Recettes constatées d'avance	113 122	-	113 122	75 916
Plans en faveur du personnel	1 224 084	-	1 224 084	1 213 181
TOTAL DES PASSIFS	1 427 398	927 958	2 355 356	2 325 173
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS				
Fonds de roulement	25 745	-	25 745	25 745
Compte de réserve spécial	19 677	-	19 677	17 558
Compte des dépenses d'équipement	20 168	-	20 168	11 132
Compte des dépenses de sécurité	13 961	-	13 961	8 543
Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement	-	35 118	35 118	38 598
Plus-values / (Moins-values) latentes sur les placements	56 040	-	56 040	45 493
(Gains)/Pertes actuariel(e)s	13 479	-	13 479	13 479
Soldes des fonds (déficit) en fin de période	(605 065)	-	(605 065)	(875 365)
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS	(455 995)	35 118	(420 877)	(714 817)
TOTAL DES PASSIFS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES	971 403	963 076	1 934 479	1 610 356

Tableau 2

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS				
Période de 6 mois arrêtée le 30 juin 2014				
(en milliers d'USD)				
	Fonds		NON VÉRIFIÉS	
	Fonds général et Fonds apparentés	Fonds fiduciaires et PNUD	30-juin-14	30-juin-14
RECETTES:				
Contributions des Membres	527 091	-	527 091	494 304
Contributions volontaires	21 477	311 541	333 018	297 317
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	76,0	1 198	1 274	1 137
Activités financées conjointement	9 513	-	9 513	11 485
Recettes accessoires	342	69	411	1 316
Produit des placements - long terme	15 150	-	15 150	1 199
Autres recettes accessoires nettes	4 195	-	4 195	4 300
(Pertes) / Gains de change	(2 271)	-	(2 271)	(7 401)
TOTAL DES RECETTES	575 573	312 808	888 381	803 657
DÉPENSES:				
Programme ordinaire	226 119	-	226 119	240 541
Projets	-	312 739	312 739	276 519
TOTAL DES DÉPENSES	226 119	312 739	538 858	517 060
EXCÉDENTS DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	349 454	69	349 523	286 597
Gains ou pertes actuariel(els)	-	-	-	(6 600)
Coût financier des obligations liées au personnel	(24 862)	-	(24 862)	(24 314)
Provision pour contributions à recevoir et autres actifs	(575)	-	(575)	(442)
Recettes constatées d'avance	(37 206)	-	(37 206)	(34 910)
Variation nette du compte des dépenses d'équipement	(9 036)	-	(9 036)	(1 248)
Variation nette du compte des dépenses de sécurité	(5 418)	-	(5 418)	(6 115)
EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	272 357	69	272 428	212 969
Virement d'intérêts sur les comptes de donateurs	-	(69)	(69)	(196)
Virements nets des/(vers les) réserves				
Fonds de roulement	-	-	-	-
Compte de réserve spécial	(2 118)	-	(2 118)	742
Solde des fonds en début d'exercice (tel que publié précédemment)	(875 304)	-	(875 304)	(641 371)
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	(605 065)	-	(605 063)	(427 856)

Observations succinctes sur les résultats financiers préliminaires de la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2014

Situation de trésorerie et contributions non acquittées

2. La trésorerie de l'Organisation (Fonds général), constituée des liquidités et quasi-liquidités, se montait à 173,4 millions d'USD au 30 juin 2014 (102,1 millions d'USD au 31 décembre 2013). Au 30 juin 2014, le rythme de recouvrement des contributions des Membres était conforme aux attentes et aux prescriptions.

Placements détenus à des fins de transaction

3. La valeur des placements détenus à des fins de transaction au 30 juin 2014 était de 376,8 millions d'USD. Avec les dépôts à terme (716,6 millions d'USD), présentés dans les liquidités et quasi-liquidités, ces placements représentaient essentiellement les soldes non dépensés de fonds fiduciaires, détenus en attente de décaissement pour l'exécution des projets. Au 31 décembre 2013, les dépôts à terme et les placements détenus à des fins de transaction s'élevaient à 979,8 millions d'USD. Durant la période de six mois ayant pris fin le 30 juin 2014, les dépôts à terme et les placements détenus à des fins de transaction ont augmenté de 113,6 millions d'USD en raison des placements supplémentaires de nouvelles contributions au Fonds fiduciaire et d'une réallocation de disponibilités en banque à des dépôts à terme.

4. La gestion prudente de la FAO, visant un risque faible, et la conjoncture de 2014, dans laquelle les taux d'intérêt sont restés proches de zéro, ont maintenu le rendement des placements détenus à des fins de transaction au niveau annuel très bas de 0,08 pour cent. Ce chiffre demeure cependant supérieur au rendement de référence, qui était de 0,07 pour cent. En 2013, le rendement global avait été de 0,19 pour cent, pour un rendement de référence de 0,16 pour cent.

Placements disponibles à la vente

5. Les portefeuilles de placements disponibles à la vente représentent la part des placements mise en réserve pour financer les plans en faveur du personnel. Leur valeur a augmenté, de 431,6 millions d'USD au 31 décembre 2013 à 461,7 millions d'USD au 30 juin 2014. Cette hausse tient à plusieurs facteurs:

- 4,8 millions d'USD supplémentaires ont été injectés dans le portefeuille, ce qui correspond à la part (approuvée par la Conférence) des contributions perçues destinée à financer les engagements au titre de l'Assurance maladie après cessation de service (AMACS);
- sur la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2014, le portefeuille de placements disponibles à la vente a généré un produit net de 24,5 millions d'USD. Ce produit s'explique globalement par des conditions de marché favorables pour les obligations et les actions; il comprend 4,8 millions d'USD d'intérêts perçus, 9,3 millions d'USD de plus-values latentes nettes et 11,9 millions d'USD de plus-values réalisées nettes, desquels il faut déduire 0,3 million d'USD de frais de gestion versés aux gestionnaires des portefeuilles de l'Organisation;
- Le taux de change EUR/USD n'a eu qu'une très faible incidence sur le rendement des placements au cours du semestre qui a pris fin le 30 juin 2014.

Plans en faveur du personnel

6. La FAO a mis en place quatre plans destinés à fournir des prestations au personnel après la cessation de service ou en cas de maladie ou d'accident du travail. Ces plans sont les suivants:

- Assurance-maladie après cessation de service (AMACS)
- Régime des indemnités pour cessation de service (RICS)
- Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI)
- Fonds des indemnités de départ (FID)

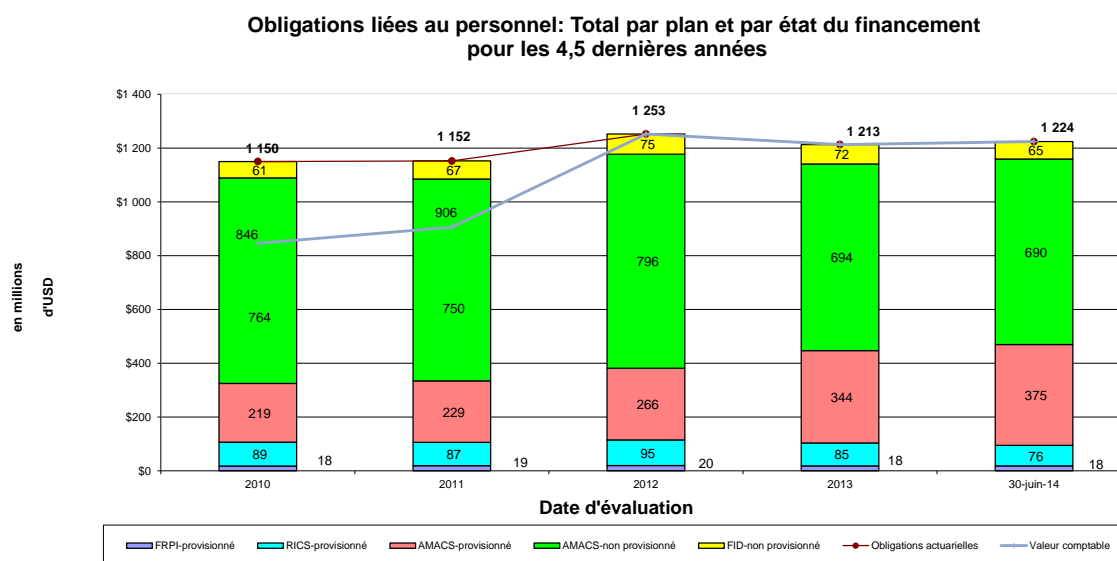
7. Les résultats de la dernière évaluation actuarielle en date, au 31 décembre 2013, et les besoins et préoccupations en matière de financement qui en découlent ont été exposés séparément dans le document intitulé «Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2013» (FC 154/3), présenté au Comité financier à sa cent cinquante-quatrième session.

8. Le total des obligations contractées au titre de ces plans au 30 juin 2014 représentait 1 224,1 millions d'USD, une hausse de 10,9 millions d'USD par rapport au solde de 1 213,2 millions d'USD, en décembre 2013.

9. Sur la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2014, l'Organisation a comptabilisé, pour l'ensemble des plans, un coût des services rendus au cours de la période (compris dans les dépenses du Programme ordinaire) de 19,1 millions d'USD et des frais financiers de 24,9 millions d'USD. Il est prévu d'utiliser le produit des placements disponibles à la vente pour couvrir le coût financier résultant de l'accroissement de la valeur actualisée des obligations de dépenses au titre du personnel. Cet engagement n'étant pas totalement financé, on constate un écart de 8,5 millions d'USD environ entre le produit des placements disponibles à la vente et le coût financier.

10. Au 30 juin 2014, les obligations non financées au titre des plans en faveur du personnel s'élevaient à 754,6 millions d'USD et se répartissaient comme suit: 689,8 millions d'USD pour l'Assurance maladie après cessation de service et 64,9 millions d'USD pour le Fonds des indemnités de départ. Le tableau 3 donne une analyse du montant total des obligations actuarielles, par plan et par état du financement.

Tableau 3



Solde du Fonds général et des fonds apparentés

11. Le déficit du Fonds général s'est creusé de 270,3 millions d'USD, passant de 875,4 millions d'USD au 31 décembre 2013 à 605,1 millions d'USD au 30 juin 2014. La réduction nette du déficit tient au fait que les contributions des États Membres pour 2014 ont été intégralement comptabilisées, contre seulement six mois de dépenses à ce jour. Le déficit actuel ne préjuge donc en rien de la situation financière de l'Organisation à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2014, le déficit devrait atteindre approximativement 890,0 millions d'USD.

Programme de coopération technique: dépenses et recettes constatées d'avance

12. Durant la période de six mois qui a pris fin le 30 juin 2014, les dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT) imputées sur les crédits ouverts pour 2014 ont été de 2,4 millions d'USD tandis que celles imputées sur l'ouverture de crédits 2012-2013 s'élevaient à 25,2 millions d'USD. Les dépenses mensuelles moyennes au titre du PCT ont augmenté constamment durant la période, soit 4,6 millions d'USD au 30 juin 2014, contre 3,1 millions d'USD en moyenne durant la période de six mois qui a pris fin le 30 juin 2012. Au 30 juin 2014, les recettes constatées d'avance au titre du PCT (c'est-à-dire les crédits disponibles) s'élevaient à 113,1 millions d'USD au total et ont été reportées pour être utilisées lors de l'exercice 2014-2015.

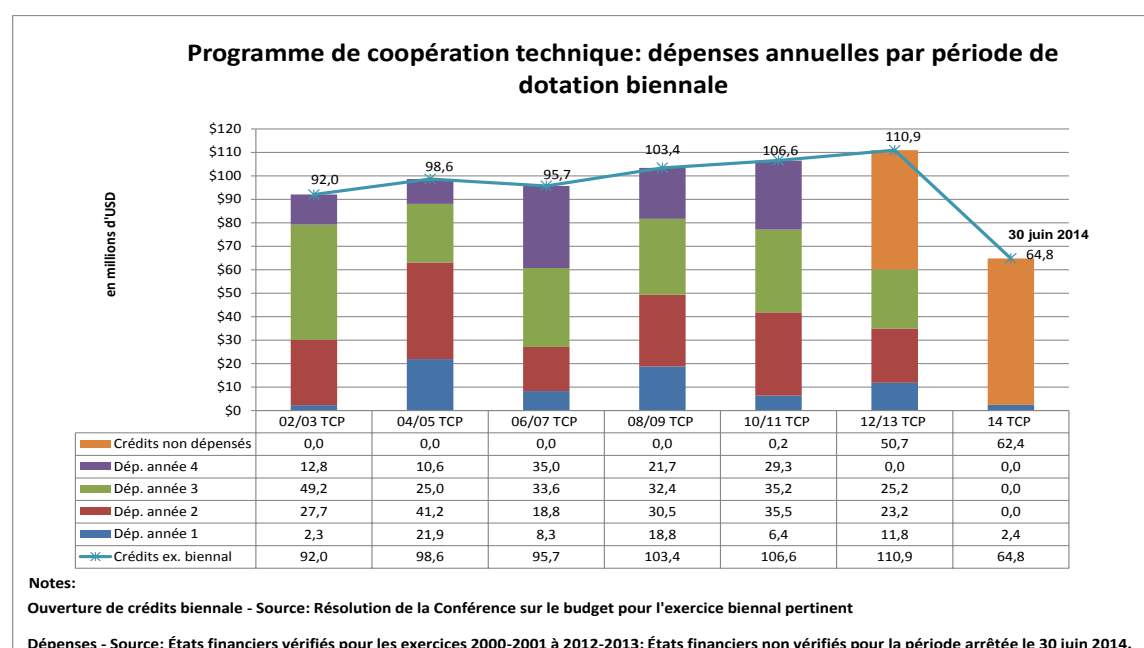
13. On trouvera au tableau 4 ci-après un récapitulatif des dépenses mensuelles moyennes du PCT, toutes périodes de dotation confondues.

Tableau 4

Dépenses mensuelles moyennes	Dépenses mensuelles moyennes du PCT					
	Période					
	30 juin 2014 6 mois	2012-2013 24 mois	2010-2011 24 mois	2008-2009 24 mois	2006-2007 24 mois	2004-2005 24 mois
	4,60	4,1	4,0	4,9	2,5	5,2

14. Le tableau 5 présente les dépenses du PCT (y compris les charges à payer) pour toutes les périodes de dotation, ainsi que les crédits disponibles (recettes constatées d'avance) au titre du PCT pour chaque exercice, du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2014. Les dépenses engagées par rapport aux crédits ouverts en 2014 représentent 3,7 pour cent des crédits disponibles. Le solde pourra être dépensé jusqu'au 31 décembre 2017, en plus des nouveaux crédits qui seront ouverts pour chaque année civile. La part des dépenses effectuées durant la période de six mois qui a pris fin au 30 juin 2014 et imputées sur le solde reporté des crédits ouverts pour 2012-2013 représente 33,2 pour cent. Le solde de 50,7 millions d'USD des crédits ouverts pour 2012-2013 sera disponible jusqu'au 31 décembre 2015.

Tableau 5



Pertes de change

15. Au cours de l'exercice biennal qui a pris fin le 30 juin 2014, l'Organisation a enregistré une perte de change nette d'un montant de 2,3 millions d'USD. Les différences de change effectivement enregistrées par l'Organisation sur des mouvements de fonds ont représenté un gain de 2,1 millions d'USD sur la période considérée. Ce gain a été imputé sur le Compte de réserve spécial, conformément à la décision prise par le Comité financier à sa cent trente-cinquième session de cesser d'imputer sur ce compte les écarts purement comptables liés à la conversion des EUR en USD. Le reste de la perte nette de 4,4 millions d'USD est principalement imputable à la part des contributions des Membres versées en euros¹.

Contributions volontaires

16. Le compte «Fonds fiduciaires et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)» recouvre les activités de projets financées par des contributions volontaires, notamment celles du PNUD.

17. Les contributions reçues à l'avance au titre des «Fonds fiduciaires et PNUD» se sont élevées à 779,2 millions d'USD au 30 juin 2014 contre 705,9 millions d'USD au 31 décembre 2013. Ces montants représentent la partie des contributions volontaires reçues de divers donateurs qui n'a pas encore été utilisée pour la mise en œuvre des projets auxquels elles sont destinées.

18. Les recettes au titre des projets imputés sur le compte «Fonds fiduciaires et du PNUD» pour les six mois ayant pris fin au 30 juin 2014 se sont élevées à 312,7 millions d'USD (une augmentation de 13,5 pour cent par rapport aux 275,5 millions d'USD pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2012). Conformément à la politique comptable de la FAO, les recettes découlant des contributions volontaires sont comptabilisées proportionnellement au degré d'achèvement d'une activité d'un projet, tel que mesuré en termes de dépenses.

Prévision de trésorerie pour 2014 (Programme ordinaire)

19. Le tableau 6 ci-après présente la position de trésorerie consolidée à court terme (liquidités et quasi-liquidités) du Programme ordinaire de l'Organisation, établie en fin de mois, position effective du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 et prévisionnelle jusqu'au 31 décembre 2014, avec des chiffres comparatifs pour 2013. Tous les montants sont exprimés en millions d'USD.

20. Au 30 juin 2014, 55,54 pour cent des contributions au titre de 2014 avaient été acquittées, soit un taux de recouvrement plus élevé que l'an dernier à la même période (53,46 pour cent).

21. La majorité des principaux bailleurs de fonds ont versé leurs contributions de l'année selon le même calendrier que celui observé l'année précédente. L'augmentation du taux de recouvrement par rapport à l'année précédente est due au fait que plusieurs autres pays ont versé leurs contributions plus tôt en 2014 qu'ils ne l'avaient fait en 2013.

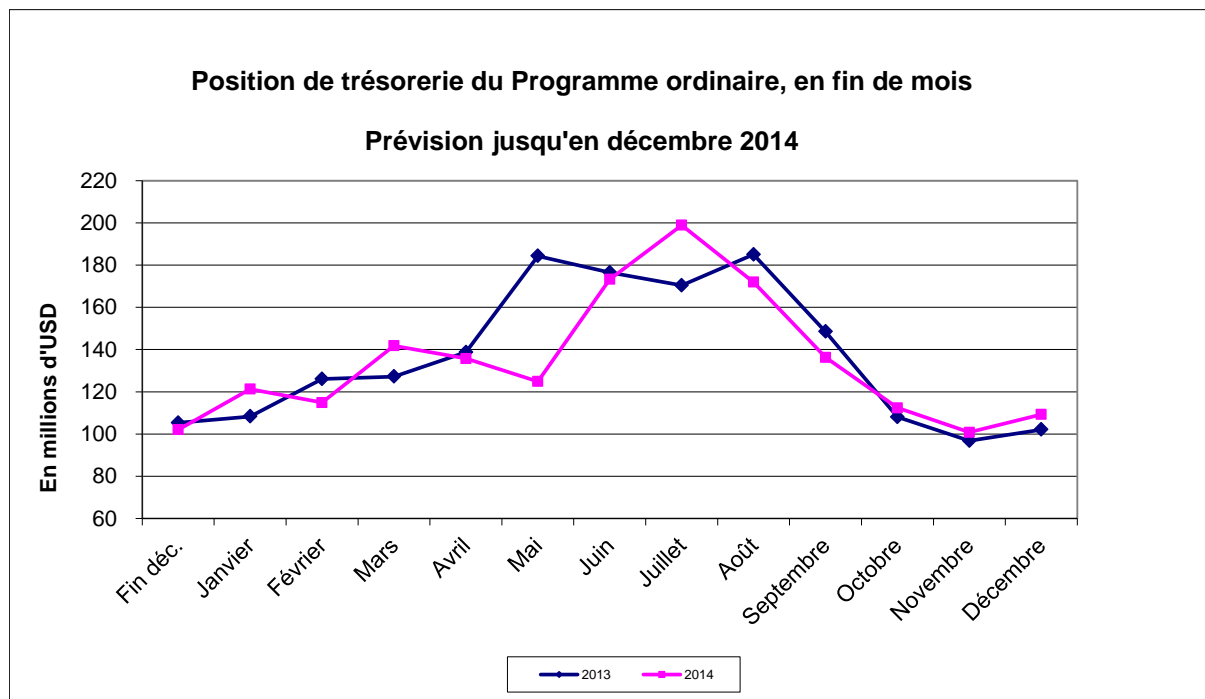
Selon les prévisions, les principaux bailleurs de fonds devraient s'acquitter de leurs contributions courantes selon le calendrier de paiement suivant:

- États-Unis: 61,67 millions d'USD et 41,96 millions d'EUR qui ne devraient pas être versés avant le début de l'année 2015.
- Allemagne: 13,62 millions d'EUR en juillet 2014.
- Chine: 13,36 millions d'USD et 9,82 millions d'EUR en juillet 2014.
- Espagne: 7,71 millions d'USD et 5,67 millions d'EUR en juillet 2014.

¹ Les écarts de change sont constatés au moment où les contributions sont perçues et au moment de la conversion du solde non acquitté des contributions, en fin d'exercice.

22. Compte tenu des calendriers de paiement passés et du niveau de liquidités du Programme ordinaire au 30 juin 2014, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'à la fin de 2014.

Tableau 6



Plan d'incitation au paiement rapide des contributions – Détermination du taux de remise

23. À sa cent cinquante-quatrième session en mai 2014, le Comité financier a conclu que le plan incitatif n'avait pas d'incidence sur la rapidité du paiement des contributions, ne présentait pas un bon rapport coût-efficacité et a recommandé que le Conseil propose à Conférence, à sa trente-neuvième session, qu'il soit mis un terme au plan². À sa cent quarante-neuvième session en juin 2014, le Conseil a fait sienne la recommandation du Comité financier concernant la suppression du plan d'incitation et la transmission de cette recommandation à la Conférence pour approbation³.

24. En attendant que la Conférence approuve formellement, à sa trente-neuvième session en juin 2015, la suppression du plan d'incitation et conformément aux recommandations antérieures du Comité financier et du Conseil, il est proposé d'appliquer un taux de 0 pour cent pour calculer la remise à accorder à chaque État Membre qui s'est intégralement acquitté de ses contributions avant le 31 mars 2014.

Mesures visant à améliorer le règlement ponctuel des contributions des États Membres

25. À sa cent cinquante-quatrième session en mai 2014, le Comité financier a demandé au Secrétariat de lui présenter à sa session de l'automne 2014, au titre du point de l'ordre du jour sur la situation financière de l'Organisation, des mesures qui permettent la reconnaissance publique des Membres qui règlent ponctuellement leurs contributions⁴. La section suivante répond à cette demande.

26. Les mesures qui sont déjà en place pour encourager le paiement rapide des contributions et des arriérés et qui mettent l'accent sur la reconnaissance publique des Membres qui règlent ponctuellement leurs contributions sont notamment les suivantes:

² CL 149/4, paragraphes 15a et 15b.

³ CL 149/REP, paragraphe 18b.

⁴ CL 149/4 paragraphe 15c.

- Des synthèses nationales sont régulièrement préparées à l'intention du Directeur général pour l'assister dans ses entretiens au plus haut niveau avec les chefs d'État et de gouvernement, au cours desquels il souligne l'importance du règlement des contributions dans les délais;
- Des remerciements sont formulés après le règlement dans les délais des contributions lors de réunions officielles avec des représentants des États Membres et des organes directeurs;
- Des contacts étroits sont entretenus avec les bureaux des Représentants permanents et les Représentants auprès de la FAO;
- Des rapports sur les arriérés en fin de mois sont régulièrement affichés sur le site web des Représentants permanents et peuvent être consultés par tous les Représentants permanents;
- Plusieurs rapports sur les contributions au Programme ordinaire par pays sont mis en ligne sur le site web public de la FAO;
- Suite à la recommandation du Comité financier de supprimer le plan d'incitation, le Secrétariat propose de compléter les rapports existants sur les contributions des États Membres en ajoutant un rapport qui met en valeur les pays qui ont réglé intégralement leurs contributions avant le 31 mars de chaque année.

27. Le Secrétariat met en œuvre ces mesures de façon constante, au Siège et dans tous les bureaux de la FAO, ainsi que d'autres mesures visant à encourager le règlement ponctuel des contributions en recouvrement et qui comprennent:

- Chaque année, au mois de décembre, une lettre circulaire est adressée aux États Membres conformément à l'article 5.4 du Règlement financier, en vue de leur faire connaître le montant des sommes qu'ils doivent verser au titre des contributions pour l'année civile suivante, ainsi que le montant des arriérés;
- La Division des finances adresse chaque trimestre aux États Membres un relevé des contributions dues;
- Des mesures spécifiques sont prises en vue d'avertir les Membres du Conseil considérés comme démissionnaires en raison d'un défaut de paiement des contributions, conformément à l'article XXII.7 du Règlement général de l'Organisation, afin de les inviter à régulariser leur situation suffisamment de temps avant la session du Conseil;
- De la même façon, des mesures particulières sont prises au plus haut niveau pour s'assurer que les États Membres qui risquent d'être privés de leur droit de vote en soient informés suffisamment à l'avance par rapport à la session de la Conférence, afin qu'ils disposent du temps voulu pour régulariser leur situation ou expliquer les raisons du non-paiement de leurs contributions;
- La Division des finances écrit tous les trimestres directement à chacun des bureaux des Représentants auprès de la FAO des États Membres ayant des arriérés en leur demandant d'intervenir auprès des autorités compétentes pour assurer le règlement des montants dus;
- Le Sous-Directeur général du Département des services internes, des ressources humaines et des finances (CS), adresse périodiquement aux ministères concernés des lettres de relance, rappelant l'obligation pour leur pays de s'acquitter de ses contributions restant dues et expliquant les règles de l'Organisation concernant la suspension du droit de vote;
- Des rapports sur les arriérés en fin de mois sont régulièrement affichés sur le site web des Représentants permanents et peuvent être consultés par tous les Représentants permanents;
- Afin de faciliter le paiement des contributions des États Membres ayant des disponibilités limitées en monnaies convertibles, la Conférence a approuvé une dérogation aux dispositions de l'Article 5.6 du Règlement financier pour permettre au Directeur général d'accepter des contributions dans des monnaies locales non librement convertibles sous certaines conditions (Résolution 14/2007).